

## **Rapport au Conseil municipal du 15 Décembre 2022**

### **Objet : Orientations budgétaires 2023.**

Dans les années 2010, la ville d'Orly a dû s'adapter à de fortes mutations tant budgétaires, avec la baisse des dotations et les réformes fiscales, qu'institutionnelles, avec l'intégration à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) et à la Métropole du Grand Paris (MGP) qui a entraîné le transfert de compétences et de ressources. La ville d'Orly a donc mis en place un nouveau fonctionnement en lien avec l'EPT et la MGP afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, entre les compétences qui lui sont dévolues et celles assurées par ces organismes intercommunaux.

Depuis 2020, avec la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, nous sommes dans une période d'incertitude économique marquée depuis 2022 par une forte inflation du prix de l'énergie, de certaines matières premières et de l'alimentation. En effet, lors de ces 3 derniers exercices et à cause de ces crises, la dette publique s'est fortement accrue, les taux d'intérêt sont en augmentation – ce qui va rendre les financements plus onéreux – et les dépenses contraintes augmentent sous l'effet de la hausse des prix. Ces changements économiques vont impacter fortement les relations institutionnelles Etat – Collectivités Territoriales notamment dans le cadre de la future loi de programmation des finances publiques à venir suite aux dernières élections nationales.

A ce jour, nous connaissons une stabilisation des principales recettes fiscales et des dotations. Mais une baisse a été constatée qui s'est traduite sur les produits de service suite à la fermeture des services publics pendant les périodes de confinement. A noter que dans le même temps, la ville a maintenu les contrats de vacataires malgré cette fermeture de services, a supporté des dépenses exceptionnelles liées au Covid qui ne sont compensées que partiellement par l'Etat (achat de masques, de gel hydro-alcoolique, aménagement de bureaux et d'accueil du public). La ville a également versé des aides exceptionnelles au public le plus fragile. La baisse de certaines dépenses liées à la non réalisation d'activités (séjours, culture, sport, etc.) a permis de limiter l'impact des nouvelles charges et de garder un bon niveau d'épargne pour le budget la ville. Néanmoins, celui-ci est malgré tout fragilisé, ce qui a nécessité une hausse de la fiscalité et un refinancement de la dette afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre. L'année 2022 est venue réduire ces marges de manœuvre avec la hausse des prix et l'augmentation de la masse salariale sous l'effet de la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet qui représente pour 2022 un montant de 600 000 euros.

Le présent rapport présente d'une part une synthèse du contexte et des contraintes qui pèsent sur la ville dans le cadre de la préparation de son budget 2023. D'autre part, il indique les grandes lignes du BP à venir tout en détaillant l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville, des effectifs et des dépenses de personnels, ainsi que leurs évolutions prévisionnelles. En dernier

lieu, il expose les orientations politiques qui trouveront leur traduction au sein du budget 2023.

## **1- Le contexte économique et institutionnel**

### **Aperçu de l'environnement macro-économique**

L'année 2021 a été marquée par la fin des restrictions liées à la pandémie du COVID. Ceci a entraîné un fort rebond des économies mondiales. Ainsi le PIB français a terminé 1% au-dessus de son niveau d'avant crise. Un vent d'optimisme a soufflé sur l'ensemble des acteurs économiques mais s'est estompé en 2022. En effet, la reprise économique connaît un coup d'arrêt du fait des conséquences de la guerre en Ukraine. La flambée des cours de nombreuses matières premières (pétrole, gaz, métaux, céréales) attise les pressions inflationnistes qui, bien que légèrement moins importantes qu'ailleurs en Europe grâce à la limitation de la hausse du prix de l'électricité et du gaz (bouclier tarifaire), resteront très importantes tout au long de l'année 2022.

Ces effets viennent dégrader l'activité économique des ménages et des entreprises.

La croissance devrait toujours être soutenue par les dépenses publiques, dans la mesure où il reste à déployer cette année 30 % du plan France Relance et des mesures de soutien engagées par l'Etat pour faire face aux conséquences de l'inflation. Néanmoins la croissance sera à nouveau à un niveau faible en 2022 (environ 2%).

Ces importantes mesures de soutien engagées par l'Etat ont été financées par l'emprunt, ceci va donc avoir un impact durable sur les finances publiques puisque le déficit public devrait atteindre 6,4% du PIB en 2022 tandis que la dette publique s'élèverait à 111,9% du PIB selon le 17<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificative. En 2022, les Collectivités Territoriales ne sont pas mises à contribution pour réduire la dette mais nous pouvons craindre que, sur les années suivantes, il leur soit demandé un effort qui se traduise par exemple par une baisse des dotations de l'Etat.

C'est dans ce contexte économique que le projet de loi de finances 2023 et la loi de programmation des finances publiques 2023 - 2027 vont être établies.

### **Le projet de loi de finances (PLF) 2023 et la loi de programmation des finances publiques (LPFF) 2023-2027**

Au cours des derniers exercices, la ville d'Orly n'a pas subi de mesures contraignantes de la part de l'Etat.

Cela va changer en 2023. En effet, la LPFF 2023-2027 précise à l'article 23 que les Collectivités Territoriales doivent participer à l'effort d'économies sur les dépenses publiques. Leurs dépenses de fonctionnement devront baisser en volume de 0,5% par an. Cela se fera au travers d'un pacte de confiance entre l'Etat et les Collectivités Territoriales. Si cet objectif n'est pas atteint, l'article intègre un certain nombre de sanctions comme l'exclusion de l'octroi des dotations et des crédits du fonds de transition écologique.

Sur les recettes que l'Etat verse aux Collectivités, il doit être prévu un mécanisme de bouclier tarifaire par rapport à la hausse de l'énergie. La ville d'Orly est essentiellement impactée sur les dépenses d'électricité. Néanmoins, compte tenu de certaines conditions restrictives, il n'est pas encore sûr que la ville puisse bénéficier de cette aide.

Par ailleurs, les dotations vont être en légère augmentation par rapport à 2022 et la dotation forfaitaire ne devrait pas être écartée en 2023.

C'est pour cela que les objectifs du budget de la ville d'Orly, tant sur les dépenses que sur les recettes, vont être très prudents afin de pouvoir faire face à cette situation d'inflation sans pour autant pouvoir intégrer pour l'instant les mesures d'aide de l'Etat.

## **2- Analyse rétrospective synthétique du budget communal**

L'analyse rétrospective des exercices précédents permet de tenir compte des résultats obtenus pour fixer les objectifs budgétaires 2023. A ce jour, le dernier compte administratif clos est celui de l'exercice 2021, l'analyse rétrospective présentée est donc réalisée sur les exercices 2019 à 2021.

### **Section de fonctionnement**

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

Sur les recettes réelles de fonctionnement (encadrées en orange), nous pouvons noter une progression de 2,5 M€ entre 2020 et 2021. Ceci est dû à l'augmentation du taux de taxe foncière et de l'effet base. Néanmoins, cette hausse s'affiche essentiellement sur la ligne dotations et compensations car les dernières réformes fiscales sont venues réduire l'indépendance fiscale des collectivités et l'Etat compense à la ville d'Orly davantage de fiscalité qu'elle n'en perçoit des contribuables.

Sur les produits des services et du domaine, nous observons une forte baisse. Celle-ci est la conséquence directe de la crise sanitaire et des fermetures des services publics pendant les périodes de confinement.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement (encadrées en vert), elles sont en baisse d'1 M€ sur la période étudiée. Là aussi, cela est notamment dû à la fermeture des services de la ville pendant la crise sanitaire qui a naturellement entraîné de moindres dépenses.

Avec des recettes en augmentation et des dépenses légèrement en baisse, les niveaux d'épargne de la ville (encadrés en violet), se sont améliorés sur la période étudiée et ce, malgré l'augmentation en 2021 des charges financières liées à l'opération de refinancement des emprunts. Ce refinancement a, dès 2021, permis de diminuer le remboursement du capital de la dette et de renforcer l'épargne nette qui permet d'autofinancer les investissements.

## PRESENTATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En milliers d'euros

	2 019	2 020	2 021
<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>4 432</b>	<b>3 091</b>	<b>3 179</b>
Recettes fiscales retraitées	41 717	42 010	42 676
<b>Dotations et compensations retraitées</b>	<b>8 765</b>	<b>9 661</b>	<b>11 367</b>
Autres produits de gestion courante	477	441	468
Produits exceptionnels hors cessions	571	360	390
<b>Total Ressources réelles de fonctionnement (A)</b>	<b>55 962</b>	<b>55 563</b>	<b>58 080</b>

Charges à caractère général retraitées	10 141	9 969	11 411
Charges de personnel retraitées	31 603	31 176	31 503
Charges de gestion courante	7 668	7 544	5 379
Charges exceptionnelles liées à gestion courante	67	35	108
<b>Total Charges réelles de fonctionnement (B)</b>	<b>49 479</b>	<b>48 725</b>	<b>48 401</b>

<b>EXCEDENT BRUT DE GESTION (A - B)</b>	<b>6 484</b>	<b>6 839</b>	<b>9 679</b>
Charges financières	-717	-666	-2 424
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>5 767</b>	<b>6 173</b>	<b>7 256</b>
Remboursement du capital de la dette	-4 524	-4 609	-3 285
<b>CAF Nette du remboursement de la dette</b>	<b>1 243</b>	<b>1 563</b>	<b>3 971</b>

**Section d'investissement**

Les dépenses d'équipement (encadrées en jaune) sont à un niveau élevé sur la période étudiée, avec une moyenne de plus de 15 M€ par an sur ces 3 exercices.

Pour financer ces investissements, la ville d'Orly a eu recours à l'emprunt (encadré en rose) pour un montant total de 18,2 M€. Ce sont par ses financements propres que la ville d'Orly arrive majoritairement à financer les investissements, au travers des dotations (FCTVA, taxe d'aménagement), des subventions, des produits nets des cessions et des autres recettes, pour un montant de 17,2 M € (encadrés en bleu) et son épargne (CAF) et sa trésorerie (réduction du résultat disponible) pour un montant de 10,6 M€.

Le résultat de clôture (encadré en rouge), qui est la trésorerie disponible en fin d'exercice, est conséquent puisqu'il s'élève à 15,8 M€ fin 2021. Sur la période étudiée, il a été réduit de 3,8 M€ pour financer les investissements. En tenant compte des restes à réaliser, le résultat est nettement inférieur puisqu'il s'élève à 5,9 M€. Ceci montre que la ville d'Orly va bien utiliser sa trésorerie pour financer les investissements qui sont en cours.

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En milliers d'euros

	2 019	2 020	2 021
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>17 202</b>	<b>13 149</b>	<b>15 782</b>
Dépenses d'équipement propre	14 707	12 165	15 649
Fonds de concours	2 494	984	132
Travaux en régie	0	0	0
Travaux pour le compte de tiers	0	0	0

<b>FINANCEMENTS MOBILISES</b>	<b>17 202</b>	<b>13 149</b>	<b>15 782</b>
Dotations (hors affectation résultat)	1 613	223	3 268
Subventions	2 213	2 764	1 150
Produits net des cessions	4 426	64	906
Autres recettes	422	110	118
CAF	1 243	1 563	3 971
<b>Emprunt</b>	<b>7 007</b>	<b>3</b>	<b>11 202</b>
Réduction du résultat disponible	277	8 422	-4 833

<b>Résultat de clôture</b>	<b>18 872</b>	<b>10 450</b>	<b>15 783</b>
----------------------------	---------------	---------------	---------------

## **Indicateurs budgétaires**

Sur la période étudiée, les indicateurs budgétaires de la ville d'Orly sont positifs avec des recettes réelles de fonctionnement qui augmentent alors que, dans le même temps, les dépenses diminuent. Avec l'effet de l'inflation, nous devrions observer sur les prochains exercices une hausse des dépenses.

Le taux d'épargne brut se maintient à un bon niveau puisqu'il est toujours supérieur à 10 %.

Malgré la hausse de l'encours de dette, celui-ci reste soutenable pour le budget de la ville puisque la capacité de désendettement est de 6,3 ans en 2021 (nettement inférieur au seuil d'alerte des 12 ans).

<b>INDICATEURS</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>
Evolution des recettes réelles de fonctionnement	1,81%	-0,71%	4,53%
Evolution des charges réelles de fonctionnement	3,04%	-1,52%	-0,66%
Poids des charges de personnel dans les charges totales	63,87%	63,98%	65,09%
Taux d'épargne brute	10,31%	11,11%	12,49%
encours de dette en milliers d'euros	42 503	37 873	45 788
Capacité de désendettement (encours /CAF)	7,4 ans	6,1 ans	6,3 ans

## **3- Les grandes orientations du budget 2023**

Le budget prévisionnel 2023 est construit à partir :

- De l'analyse rétrospective des budgets précédents ;
- Des perspectives économiques à venir ;
- Des objectifs politiques de l'autorité municipale.

### **I. Les recettes de fonctionnement**

#### **Les recettes fiscales**

Elles sont principalement assises sur la perception de la taxe foncière et sur l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris. Elles représentent plus de 80% des recettes fiscales de la ville d'Orly.

Comme aucun nouveau transfert de compétence n'a eu lieu, l'attribution de compensation va rester fixée à 18 606 429 €.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, les recettes augmenteront sous l'effet de la révision forfaitaire des valeurs locatives qui se fait sur la base de l'inflation. Les bases fiscales connaîtront donc une hausse estimée à ce jour à 6% au moins.

Concernant le taux de taxe foncière, la priorité de la municipalité est de le maintenir stable mais un ajustement à la hausse pourra être nécessaire en fonction de l'impact de l'inflation sur le budget.

#### **Les concours de l'Etat**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) constituent les principaux concours de l'Etat. Elles représentent près de la moitié du chapitre 74. Alors que la DGF devrait être stable, nous tenons toujours compte d'une augmentation de la DSU. Au global, le montant perçu par la ville d'Orly sur la DGF et la DSU devrait être en augmentation par rapport à 2022 (+143 k€).

## **Les produits des services et du domaine**

Pour ces produits, le budget 2023 va partir sur une estimation très prudente et quasi stable par rapport à celle de 2022 (3,7 M€).

## **II. Les dépenses de fonctionnement**

Pour ce budget 2023, il est nécessaire de tenir compte des effets de l'inflation sur l'énergie notamment et de l'augmentation du point d'indice pour la masse salariale. Ceci va entraîner une forte augmentation des dépenses de fonctionnement et l'objectif initial de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à 0,7% par an sur la période 2020-2026 n'est plus envisageable. Afin de limiter la dégradation sur les équilibres budgétaires, notamment le niveau d'épargne, il est malgré tout demandé aux services de faire un effort de 1,16% sur les dépenses. L'effet de l'inflation conjugué à cet effort devrait malgré tout engendrer un accroissement des charges de fonctionnement d'au moins 2,3 M€, soit une hausse de +4,2% par rapport au BP 2022 et en intégrant le BS 2022.

Cette importante augmentation va venir temporairement détériorer les ratios budgétaires de la ville. Mais cela est parfaitement assumé car, en limitant la hausse des dépenses à 0,7% par rapport au BP 2022, cela nécessiterait un effort trop conséquent qui fragiliserait la qualité des services publics rendus à la population orlysiennne.

## **Focus sur les dépenses de personnel : une gestion optimisée garantissant la qualité des services publics**

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRE) et à son décret d'application du 24 juin 2016, il doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante des informations concernant le personnel communal dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit contenir les éléments relatifs :

- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée du travail,

## A. Structure des effectifs

### Évolution des effectifs rémunérés

	2021 (au 31/12/2021)	2022 (au 31/10/2022)	Variation
Effectifs (ville)	894	863	-3,47%
Effectifs CCAS	58	57	-1,72%
<b>Totaux :</b>	<b>952</b>	<b>920</b>	<b>-3,36%</b>

L'évolution des effectifs de la commune connaît une légère baisse entre décembre 2021 et octobre 2022.

Cela s'explique par le fait que les effectifs présentés ne tiennent compte que des effectifs rémunérés et par conséquent ne tiennent pas compte des postes vacants budgétés au tableau des effectifs. Ainsi, entre décembre 2021 et octobre 2022, les effectifs de la ville et du CCAS ont ainsi diminué de 3.36%.

### Effectifs par statut (Ville + CCAS)

	2021 (décembre 2021)	%	2022 (octobre 2022)	%
Titulaire et stagiaire	615	64,60 %	603	65,54 %
Contractuel	272	28,57 %	254	27,61 %
Autre	65	6,83 %	63	6,85 %
<b>Totaux :</b>	<b>952</b>		<b>920</b>	

Le détail de ces effectifs par statut permet de constater que la grande majorité des agents de la ville sont Titulaires ou stagiaires.

Par ailleurs, le statut de contractuel est composé à la fois des agents contractuels sur emplois permanents mais également des agents vacataires et saisonniers ce qui explique la part importante de cette catégorie.

L'écart du nombre d'agents est à mettre en lien avec les éléments d'explications mentionnés précédemment.

La catégorie « Autre » permet de mettre en avant les agents relevant d'autres statuts mais faisant partie intégrante de la masse salariale, il s'agit de la traduction de la politique d'accompagnement de la collectivité par le biais entre autres de l'apprentissage ainsi que des personnes étant éligibles à l'allocation de retour à l'emploi.

**PRINCIPAUX RATIOS DE « STRUCTURE » DE 2022**  
**(moyenne de janvier à octobre)**

Répartition par catégorie – Moyenne des effectifs de janvier à octobre 2022

	Effectifs	%
Catégorie A	84	9,13 %
Catégorie B	116	12,61 %
Catégorie C	636	69,13 %
Autres	84	9,13 %
<b>Totaux :</b>	<b>920</b>	

Age moyen - Année 2022

	Moyenne sur 12 mois
Âge moyen	44 ans

Pourcentage de femmes - Année 2022

	Moyenne sur 12 mois
Pourcentage de femmes	66,74 %

Les agents de catégorie A représentent en 2022 9,13 % des effectifs, 12,61 % pour les catégories B et 69,13% pour les agents de catégorie C. Cette logique de structuration est commune à la fonction publique territoriale. Sur l'année 2022, la part d'agents de catégorie C a légèrement baissé alors qu'une légère hausse est constatée pour les deux autres catégories hiérarchiques. Ce qui s'explique pour partie aux recrutements de catégories A notamment dans le domaine de la santé mais aussi à des promotions internes ou réussites à concours des agents qui passent de C à B et de catégorie B à A.

La part des femmes dans les effectifs représente 66,74 % des effectifs et la moyenne d'âge sur les 12 derniers mois est de 44 ans.

Les ratios sont globalement stables en comparaison de l'année 2021.

**B. Éléments de la rémunération**

**Évolution du budget de la masse salariale de BP à BP+BS**

	2021	2022	Variation
Masse salariale	32 192 831 €	33 247 310 €	3,28%



L'évolution de la masse salariale a connu une augmentation entre 2021 et 2022 qui s'explique par une reprise de l'activité après deux années de CoVid mais également en raison de la refonte de la grille des rémunérations des médecins, de la revalorisation du CIA et de l'augmentation du point d'indice de 3,5% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La masse salariale qui a intégré pour 2022 :

- La poursuite de la mise en œuvre du dispositif PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) ;
- La revalorisation de la grille des médecins
- Le GVT avec une politique d'avancement assez favorable pour les agents ;
- L'intégration au sein du budget de la ville une partie des personnels agissant au titre de la Caisse des Écoles notamment les agents travaillant sur le temps de la pause méridienne.
- La revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- L'augmentation du CIA
- Revalorisation du SMIC de 2% au 1<sup>er</sup> août 2022.

### **Évolution du coût des heures supplémentaires**

	2021 <small>(janvier à décembre)</small>	2022 <small>(janvier à octobre)</small>
Nombre d'heures	8014	8692
Montants	175 943 €	194 716 €
Représentation sur la masse salariale	0,55%	0,59 %

Le poids des heures supplémentaires reste faible car il ne représente 0,73 % de la masse salariale en 2021 avec une augmentation en 2022 pour atteindre 1,22 % sur la période de janvier à août 2022.

Un nombre d'heures plus important en 2022 par rapport à 2021 en raison des élections présidentielles et législatives ainsi que l'ensemble des manifestations estivales qui ont pu se tenir après ces 2 années de crise sanitaires.

### Évolution du régime indemnitaire

La structuration du régime indemnitaire a évolué ces dernières années notamment avec la mise en place du RIFSEEP qui se compose de l'Indemnité de Fonction de Sujétions et de l'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Ainsi, pour rappel l'IFSE a été mis en place en 2017 au sein de la commune d'Orly et vient remplacer les anciennes primes existantes telles que la Prime de Fonction et de résultat, la Prime de service et de rendement ou encore la rubrique « Primes & Indemnités ».

Aujourd'hui, la grande majorité des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est concernée par le RIFSEEP. A noter que les cadres d'emploi des professeurs des assistants d'enseignements artistiques sont exclus du dispositif et continuent à percevoir leurs primes au nom du principe de parité.

Il est précisé que la filière police municipale ne relève pas du RIFSEEP et à ce titre, une délibération spécifique a été adoptée en conseil municipal du 7 juillet 2022.

	2021	2022 (Montant prévisionnel)
IFSE	2 390 640,86 €	2 411 106, 23€
Autres primes et indemnités	102 455,63 €	96 858,06 €
C.I.A	193 821,61 €	252 758,17 €
Prime de fin d'année	799 863,45 €	800 000 €
Prime Spéciale d'installation	58 247,56 €	6313,62 €
<b>Totaux :</b>	<b>3 545 294,14 €</b>	<b>3 567 036,08 €</b>

Pour l'année 2022, il faut noter le versement du CIA qui a été revalorisé cette année et versé en mai 2022 pour un montant total de 252 758,17 €. Il constitue pour la ville un effort financier par rapport à 2021, pour compenser la mise à jour du règlement du temps de travail à la suite des observations du service du contrôle de légalité concernant la mise en œuvre des 1607 heures.

En partant d'une estimation de la prime annuelle versée chaque année au mois de novembre, les autres primes et indemnités restent constantes, montrant ainsi une maîtrise et une équité dans l'attribution de ces dernières.

Par ailleurs, le coût de la prime d'installation est plus importante en 2021 car elle a été versée à l'ensemble des agents qui ont bénéficié d'un plan de déprécarisation avec une mise en stage et une titularisation (28 agents).

### **Durée du travail effectif**

La durée effective théorique du travail au sein de la fonction publique territoriale s'élève à 1607h (journée de solidarité incluse) se décomposant ainsi :

Catégorie	Nombre
Nombre de jours dans l'année	365
Nombre de jours non travaillés Dont repos hebdomadaire Dont congés annuels Dont jours fériés	-137 :  Dont 104 jours Dont 25 jours Dont 8 jours
Reste	228 jours travaillés (45.6 semaines)
Soit 228 jours X 7h = 1596 heures arrondi à	1 600 heures
+ journée de solidarité	7 heures
<b>TOTAL</b>	<b>1 607 heures</b>

Le temps de travail au sein de la commune d'Orly a fait l'objet d'une refonte avec l'instauration d'un règlement intérieur sur le temps de travail en 2018 avant d'être modifié en février 2022 à la suite du contrôle opéré par le service du contrôle de légalité. La Préfecture a imposé à la ville d'Orly, pour être en

conformité avec la loi, la suppression de la journée du personnel ainsi que le « Mois du Maire » donné aux agents lors de leur départ à la retraite.

Par ailleurs, la collectivité a mis en place le télétravail en 2022 comme nouvelle modalité de travail à la suite de l'expérimentation réalisée durant les 2 années de crise sanitaire.

### **C. Évolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel pour 2023**

Les différentes mesures concernant la politique salariale dans la fonction publique annoncées par le gouvernement qui auront des incidences sur la masse salariale, alors même qu'elles ne seront pas compensées par l'Etat, sont les suivantes :

- La revalorisation du point d'indice de +3,5 %
- La revalorisation du SMIC de 2 % au 1<sup>er</sup> aout 2022
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) qui est reconduite en 2023,
- L'éventuelle réforme des retraites,
- L'évolution réglementaire sur les autorisations spéciales d'absence.

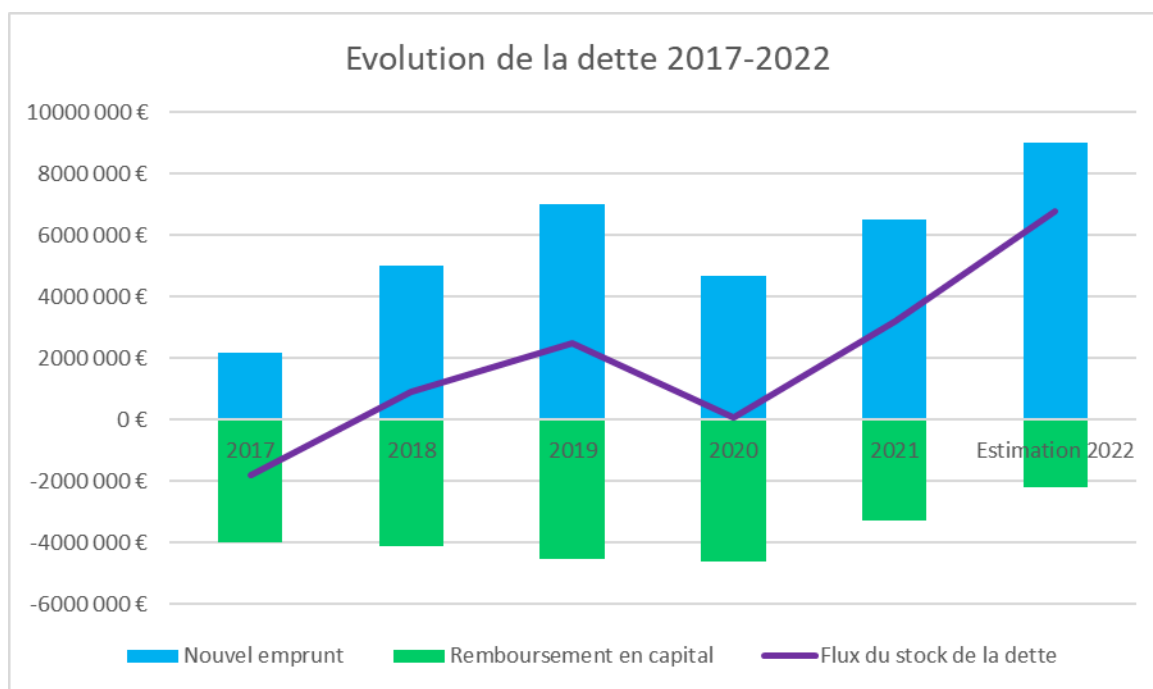
### **III. Section d'investissement**

#### **La dette**

Compte tenu du niveau d'investissement envisagé cette année, il est prévu au BP 2023 d'augmenter le stock de dette. En effet, il est prévu de mobiliser un volume de 9 M€ d'emprunts nouveaux. C'est le solde des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement du nouveau groupe scolaire, de l'IME et du centre social. Le remboursement de la dette « ancienne » s'élèvera à 2,45 M€, soit une hausse de 6,55 M€ de l'encours de dette.

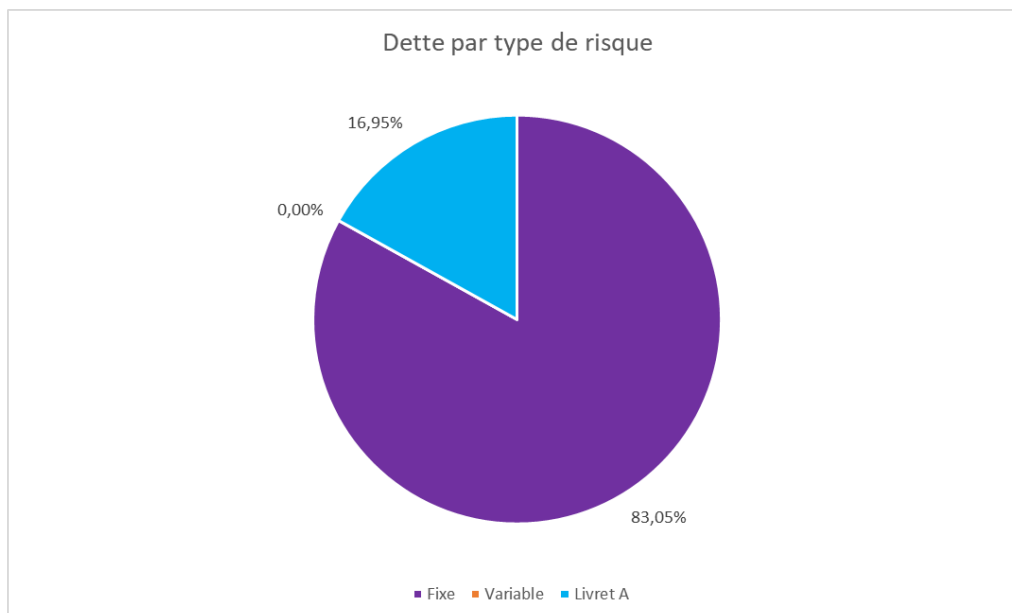
Si l'encours de dette s'accroît sur cette première partie de mandat, il est projeté que celui-ci devrait diminuer entre 2024 et 2026 avec un moindre recours à l'emprunt dans le financement des investissements.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Estimation 2022</b>
Nouvel emprunt	2 200 000 €	5 000 000 €	7 000 000 €	4 700 000 €	6 500 000 €	9 000 000 €
Remboursement en capital	-3 974 916 €	-4 100 625 €	-4 523 736 €	-4 602 061 €	-3 285 013 €	-2 200 000 €
Flux du stock de la dette	-1 774 916 €	899 375 €	2 476 264 €	97 939 €	3 214 987 €	6 800 000 €
<b>Encours de dette</b>	<b>38 940 113,73 €</b>	<b>39 839 488,50 €</b>	<b>42 315 752,08 €</b>	<b>42 413 691,03 €</b>	<b>45 628 677,87 €</b>	<b>52 428 677,87 €</b>



Si l'endettement communal peut apparaître à un niveau élevé puisqu'il représente 1 894 €/habitant en 2021, alors que la moyenne de la strate s'élève à 1 011 € en 2020, l'encours de dette de la ville est maîtrisé au regard de l'épargne structurelle dégagée par la collectivité et du nombre d'équipements déployés au service de la population. En effet, la capacité de désendettement en 2021 de la ville d'Orly s'établit au compte administratif à 6,29 ans, soit nettement en-dessous du seuil d'alerte de 12 ans inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

La structure de la dette ne présente pas de risque particulier car son exposition au risque de fluctuation des taux est équilibrée et maîtrisée (cf. graphique ci-dessous).



L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose aux collectivités territoriales de suivre l'évolution de leur besoin de financement afin qu'elles contribuent à l'effort de réduction du déficit public. Cette même loi définit le calcul du besoin de financement : c'est la différence entre les emprunts nouveaux que la ville a contractés et les remboursements de capital de la dette. Le besoin de financement doit donc être négatif pour répondre à l'objectif de réduction du déficit public.

Trajectoire rétrospective du besoin de financement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cumulé
(1) Nouveaux emprunts (en €)	595 132 €	2 200 000 €	5 000 000 €	7 000 000 €	4 700 000 €	6 500 000 €	<b>25 995 132 €</b>
(2) Remboursement (en €)	3 913 046 €	3 974 916 €	4 100 625 €	4 523 736 €	4 602 061 €	3 285 013 €	<b>24 399 398 €</b>
Besoin de financement (1-2, en €)	<b>-3 317 914 €</b>	<b>-1 774 916 €</b>	899 375 €	2 476 264 €	97 939 €	3 214 987 €	<b>1 595 734 €</b>

Sur la période 2016-2021, la dynamique entreprise par la ville d'Orly est une augmentation de son besoin de financement de 1,6 M€. En 2022 et 2023, le besoin de financement va continuer à augmenter et devrait à nouveau se réduire sur la période 2024-2026.

### **Les recettes d'investissement (hors emprunt)**

Les recettes d'investissement vont se composer essentiellement :

- Des subventions pour le nouveau groupe scolaire, IME, centre social, pour le nouveau groupe scolaire Quinze Arpents et pour des études urbaines (7,6 M€) ;
- Des participations d'aménageurs pour les différentes ZAC (0,8 M€) ;
- Du FCTVA (2,9 M€) ;
- De la taxe d'aménagement (0,15 M€) ;
- Des amendes de police (0,07 M€).

### **Les dépenses d'équipement**

Le niveau des dépenses d'équipement va être en augmentation pour l'année 2023 par rapport au BP 2022, il est estimé à ce jour à 25,3 M€ (+2,6 M€) dont :

- 3,6 M€ pour les investissements courants ;
- Etudes ANRU : 0,152 M€ ;

- Nouveau groupe scolaire, IME et centre social : 11 M€ ;
- PPI scolaire : 4,716 M€ ;
- Pôle associatif : 2,5 M€ ;
- Groupe scolaire Quinze Arpents : 1,5 M€ ;
- Plan de mobilité durable : 0,273 M€.

#### **4- Les engagements pluriannuels d'investissement**

Parmi les investissements prévus en 2023, certains vont avoir un impact budgétaire sur plusieurs exercices.

A ce jour, pour les engagements pluriannuels, les prévisions de dépenses sont les suivantes :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etudes NPRU	152 500 €	152 500 €	152 500 €	152 500 €	152 500 €	152 500 €
Nouveau groupe scolaire/IME/CS	11 000 000 €	4 000 000 €				
Ecole élémentaire Jean Moulin	1 216 500	4 217 200 €	2 676 300 €			
Pôle associatif	2 500 000 €	250 000 €				
Groupe scolaire Quinze Arpents	1 500 000 €	3 000 000 €	10 000 000 €	9 500 000 €		
Plan de mobilité durable	273 133 €	320 233 €	213 000 €	441 800 €		

Plusieurs financements sont déjà identifiés :

- La ville d'Orly perçoit 55 875 € par an pour les études NPRU ;
- Pour l'école Jean Moulin élémentaire, la ville bénéficiera d'une subvention de 594 130 € en 2024 ;
- Pour le pôle associatif, une subvention de 937 500 € en 2023 ;
- Pour le groupe scolaire des Quinze Arpents, l'aménageur participe à hauteur de 10 M€ au travers d'un PUP (Projet Urbain Partenarial).

## 5- Un budget 2023 qui permet de faire face à l'inflation tout en restant ambitieux pour les Orlysiens

Les orientations budgétaires 2023 traduisent la volonté politique municipale de poursuivre son action solidaire et de bouclier social tout en prolongeant la dynamique urbaine engagée pour offrir aux générations futures une ville durable, ouverte sur son environnement et riche de services publics de proximité.

### **Favoriser l'épanouissement à chaque âge de la vie des Orlysiens est une ambition forte qui se traduit dans le budget 2023.**

Cette ambition est inscrite dans le projet éducatif d'Orly dont le nouveau plan d'actions est en cours d'élaboration en concertation avec la communauté éducative. Dans le même temps, le dispositif les Cités éducatives permet à la ville, grâce à des crédits d'État, d'insuffler des actions socio-éducatives pour lutter contre la fracture numérique, pour accompagner la scolarité, et faire avancer la réflexion sur l'égalité hommes femmes.

Toujours dans le domaine scolaire, la ville maintiendra les crédits alloués aux élèves des écoles de la commune. Pour favoriser leurs apprentissages, le plan de modernisation des équipements numériques se poursuivra en 2023 avec notamment des acquisitions d'outils.

La totalité des dotations et offres socioculturelles offertes par la ville d'Orly aux élèves seront reconduites et notamment les livres de fin d'année aux maternelles, les pochettes de rentrée scolaire, la contribution aux coopératives scolaires pour les sorties culturelles, le programme de classes de découvertes hiver et printemps.

En plus des activités proposées au sein des accueils de loisirs, des ludothèques et de la Maison de l'enfance, les enfants d'Orly bénéficieront de séjours au centre de vacances d'Arêches.

Sur le volet restauration scolaire, et dans une démarche durable, la ville a lancé le renouvellement de son marché pour un approvisionnement durable et de qualité tout en poursuivant la cohérence de la politique nutritionnelle à la fois dans les restaurant scolaires, à Arêches ou dans les structures seniors.

S'épanouir à l'âge de l'adolescence et de l'entrée dans la vie adulte passe par des actions mêlant à la fois animations jeunesse, dispositif citoyenneté, orientation pour l'emploi, accompagnement dans les différents domaines de la vie (santé, social...). Les services municipaux développent des multitudes d'actions pour couvrir l'ensemble des champs nécessaires à l'épanouissement de la jeunesse orlysiennne.

Les actions à destination des jeunes quartiers prioritaires menées en 2022 et ayant remporté un vrai succès auprès du public seront maintenues : Sound of Orly avec réalisation d'une mini-série dans le cadre de la prévention des rixes, activités sportives et temps conviviaux, dispositif renforcé pour les 15/20 ans durant l'été, mini-séjour collaboratif.

Sur le volet de la prévention des rixes, la ville s'est fortement mobilisée. Les partenariats avec les villes de Villeneuve le Roi et de Choisy le Roi sont opérationnels. Le dispositif de médiation sociale et scolaire porté et financé par la ville, est en œuvre depuis octobre 2022 et il sera prolongé en 2023. Il permet par une présence de terrain et par la création de liens de proximité de dénouer les éventuelles volontés d'affrontements par la veille et par le dialogue.

La ville s'est également engagée dans une démarche de développement de la citoyenneté avec un accompagnement des jeunes porteurs de projets ou d'actions solidaires et la création de passerelles autour de l'insertion, des bourses, des chantiers solidaires.

Les activités socio-culturelles ouvertes sur la ville, ses équipements et les associations partenaires seront étendues avec une attention particulière sur les ateliers linguistiques et l'accès à l'informatique.

A noter que le bilan estival (OKLM, Village d'été, Journées à la mer, programmation seniors) a révélé la nécessité de repenser le format proposé afin de mieux s'adapter aux besoins intergénérationnels tout en optimisant les moyens humains mobilisés.

Côté sports, les nombreux équipements dont dispose la ville (gymnases, piscine, centre équestre, stades, courts de tennis...) constituent donc une offre de qualité mise à disposition des associations et des établissements scolaires de la ville.

Pour valoriser cet engagement et donner corps au débat entre les différents intervenants associatifs, bénévoles, professionnels et usagers, la ville organisera en 2023 les Assises du sport. Dans le cadre de l'action En route pour Orly 2024, la ville programmera également des événements et festivités sportives jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : coupes du monde de rugby, courses des écoles...

Grâce à des subventions obtenues auprès de l'Agence nationale du sport, la ville déploiera en 2023 son parcours sport santé.

### **Accompagner les familles et les plus vulnérables dans ce contexte économique difficile dans une démarche de bouclier social est au cœur de la démarche de la municipalité.**

Dans un environnement si compliqué pour de nombreuses familles, la ville adapte et réoriente son action pour lutter contre l'isolement et la précarité et favoriser l'inclusion.

La ville d'Orly marque son attachement à offrir des soins de proximité pour tous alors même qu'elle reste une des dernières villes du département à être dotée à la fois d'un centre municipal de santé et d'un centre médico-psycho-pédagogique.

La ville s'attachera encore en 2023 à renforcer l'offre de santé, l'amélioration aux soins, l'accès aux droits et à la prévention avec pour socle le Centre municipal de santé Gisèle Halimi. Elle maintiendra son soutien actif à l'implantation de nouveaux professionnels de santé et le développement de partenariats privilégiés.



L'année 2022 a été marquée par le déménagement des professionnels du Centre médico-psycho-pédagogique municipal au sein du Centre municipal de santé. La ville a ainsi réuni au sein d'un même équipement moderne et adapté des équipes de professionnels aux pratiques complémentaires dans une volonté d'accès aux soins et à la santé.

Côté prestations, la ville d'Orly maintiendra en 2023, sa politique tarifaire à destination des seniors et des personnes vulnérables. Le maintien à l'identique de la subvention versée par la ville au Centre communal d'action sociale à hauteur de 2,5 millions d'euros permettra à la ville de pouvoir répondre aux besoins de la population notamment en termes d'aides facultatives. L'Analyse des besoins sociaux, amorcée en fin d'année 2022, participera en 2023 à s'adapter au mieux aux besoins des Orlysiens. Elle consistera également à la mise en œuvre d'actions de prévention et de développement social du territoire. L'année 2022 a été marquée par la création d'une aide exceptionnelle au pouvoir d'achat afin de venir en aide aux plus vulnérables. L'hébergement temporaire ou d'urgence restera un levier essentiel pour lutter contre la précarité tout en garantissant un accompagnement dédié par le CCAS et d'autres partenaires notamment à destination des femmes victimes de violences conjugales.

Pour faciliter les démarches des Orlysiens, la ville a mis en œuvre un nouvel espace numérique de gestion des relations citoyennes qui permet aux usagers de non seulement prendre des rendez mais d'avoir la totalité des pièces administratives à fournir.

**Offrir un cadre de vie durable porteur d'une citoyenneté active est une volonté politique forte accentuée par un accès de tous à la culture et un accompagnement à l'emploi.**

Côté cadre de vie pour offrir des équipements et des services publics de proximité, la ville poursuit son programme d'investissement avec la construction du nouveau Groupe scolaire des 15 Arpents, la poursuite des travaux du projet Rosa Parks et de l'école élémentaire Jean Moulin, la transformation de l'ancien centre médical en pôle associatif et l'achèvement de l'extension et de la rénovation de la maternelle Jean Moulin.

La finalisation de l'audit thermique des bâtiments communaux donnera lieu à un schéma directeur dont les premières actions, budgétées à hauteur de 200 000 euros seront réalisées en 2023.

La recherche d'une baisse significative de la consommation électrique conduira la ville également à équiper, sur une durée de 5 ans, l'ensemble de ses candélabres, de lanternes en Led.

La mise en accessibilité des différents équipements communaux sera poursuivie, tout comme sera, bien sûr, poursuivi l'entretien du patrimoine bâti, ainsi que l'acquisition de matériels, mobiliers et véhicules nécessaires à l'activité des services.

La ville engagera la réalisation de la 3e phase du Plan de Mobilité Durable qui vise à anticiper un meilleur partage de la voirie au profit des mobilités douces. En complément de cette initiative vertueuse, elle engagera auprès de la Prévention Routière, les démarches nécessaires à l'obtention du label « Ville Prudente ».

Elle poursuivra son effort dans le domaine de la propreté et de l'embellissement de l'espace public, notamment en combinant les moyens mécaniques et pédestres.

Pour renforcer la présence de la nature en ville, une forêt urbaine sera prochainement plantée sur le carrefour Planacassagne et 3 nouveaux jardins familiaux seront aménagés et mis à la disposition de familles orlysiennes vivant en appartement.

La sécurité publique prend, quant à elle, une nouvelle dimension avec le renforcement de la vidéo protection, la mise en place de la vidéo verbalisation et la création d'une police municipale.

Vivre sa ville c'est aussi participer à ses actions au travers notamment des instances de démocratie de proximité et notamment les conseils de quartiers renouvelés en 2022. Depuis deux ans maintenant, chacun des trois conseils a validé des projets pour améliorer le cadre de vie du quartier. Le budget participatif (investissement 10 000 euros et fonctionnement 5000) pour chaque conseil de quartier sera conservé. Des actions de convivialité et d'animation sociale qui contribuent au vivre ensemble à Orly, seront maintenues. Les commissions et les groupes de travail sont une source importante pour l'implication de la population, sur des projets d'envergure ou des actions de proximité. Les autres instances de démocratie de proximité seront encore plus valorisées : conseil d'enfants dont le renouvellement est en cours, conseil de la culture très impliqué dans la programmation culturelle, conseil des seniors qui offre une dimension festive et culturelle aux plus âgés, conseil de la vie sociale à la Résidence Mèliès, conseil local de santé prochainement renouvelé et Conseil de la vie associative qui valorise la richesse associative orlytienne.

Dans ce cadre, une nouvelle dynamique sera mise en œuvre en 2023 autour de la maison des associations avec une adaptation des jours et horaires d'accueil, la programmation régulière d'une newsletter, la mise à disposition des locaux et l'organisation de réunions thématiques répondant aux besoins des associations.

De longue date, la ville d'Orly favorise l'accès de tous à la culture. En 2023, pour parfaire une équité de traitement, la ville mettra en place le taux d'effort dans le calcul des tarifs. Donner accès à la culture dès le plus jeune âge se concrétise par la possibilité pour chaque classe d'élémentaire d'assister à un spectacle chaque année. Les accueils de loisirs sont également accueillis sur des événements cinéma. La ville est partie prenante de différents dispositifs ouvrant les portes du centre culturel de la petite enfance jusqu'aux plus âgés : école et cinéma, collège au cinéma, lycées apprentis au cinéma, Festival ciné junior, Festival de Marne, Biennale de danse... Par ailleurs, les professeurs de l'école municipale des arts réalisent des interventions en milieu scolaire.

En 2022, la médiathèque centrale a ouvert un espace retro gaming et poursuit la mise à jour de son fonds documentaire.

La ville porte un regard attentif sur le développement économique, bien que compétence de l'Etablissement public territorial. Le travail mené par la ville pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces à Orly a porté ses fruits. Le centre ancien accueille désormais une offre commerciale étendue tout comme les différents quartiers de la ville. Dans le domaine de l'emploi, la ville favorise les initiatives portées par l'Ept sur son territoire (job dating...), le respect des clauses d'insertion des marchés publics, et créé des partenariats durables avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation que sont la Mission locale, le Plie, Pole Emploi et les structures d'insertion.

Pour offrir un cadre de vie de qualité durable, la ville, au travers sa maison des projets et du développement durable, organise des permanences permettant aux Orlytiens de rencontrer des professionnels les accompagnant dans leurs démarches de rénovation ou d'équipements de leurs logements. Grâce à sa charte à destination des promoteurs et des aménageurs, la ville a un regard accru sur l'emploi de matériaux durables et non gourmands en énergie. La ville elle-même s'attache à recourir à ces mêmes matériaux dans le cadre de ses

nouvelles réalisations. Elle pense aussi ses cours de récréations différemment (cours oasis) en lien avec l'Education nationale.

La toute nouvelle régie de l'eau, créée à l'initiative de 9 villes du Val de Marne dont Orly afin de garantir un service public de l'eau déconnecté d'une recherche de profit, proposera aux villes de distribuer en 2023 des économiseurs d'eau.

L'opération Adopte un arbre se poursuivra dans une démarche d'appropriation des pieds d'arbres par les Orlysiens.

En 2023, elle poursuivra la distribution d'une aide à l'acquisition de vélos électriques car favoriser le développement durable passe également par l'incitation aux modes de circulation doux. Ces ambitions sont inscrites dans le plan de mobilité durable et renforcées à Orly par la mise en œuvre du tramway en 2021. La poursuite de notre mobilisation devra permettre d'obtenir de l'Etat et de la Région la prolongation du tramway jusqu'à l'aéroport.

Je vous invite à en débattre.

**Rapport présenté par Christine JANODET**

**La Maire**